

# ACCOMPAGNANT.E ÉDUCATIF ET SOCIAL

RNCP36004- ENREGISTRÉ LE : 01.09.21

*Formation par Apprentissage et formation continue*



%

Taux réussite 2023 : 94 %  
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2023 : 100 %  
Taux poursuite d'études 2023 : 0 %  
Taux satisfaction des apprenants 2023 : 95 %  
Taux d'interruption en cours de formation : 0 %  
Taux de rupture de contrat d'apprentissage : 13 %

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

## OBJECTIFS

Acquérir les compétences professionnelles pour exercer dans le domaine de l'accompagnement.  
Répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques de la personne aidée.  
Découvrir différents lieux d'exercice professionnel.

## MÉTIERS

L'accompagnant.e éducatif et social a pour mission de réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il/Elle prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il/Elle peut travailler dans différents lieux d'intervention :

- Accompagnement.e de la vie à domicile
- Accompagnement.e de la vie en structure collective
- Accompagnement.e à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Diplôme d'État d'aide soignant

*Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficie pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.*



**Aucun frais pédagogique**  
**Formation en alternance**  
**Partenariat sur le territoire**  
**Individualisation du parcours**  
**100% en présentiel**

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



**Se former aux métiers du service à la personne**



## SALAIRE APPRENTISSAGE MINIMUM LEGAL en OCCITANIE 2024

SMIC BRUT MENSUEL AU 01/11/2024

1 802,25€ pour 151.67 heures soit 35 heures par semaine

(à titre indicatif)

	1ère année		2ème année		3ème année	
	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant
Moins de 18 ans	27%	486.61€	39%	702.88€	55%	991.24€
18 ans à 20 ans ** ⚠	43%	774.97€	51%	919.15€	67%	1 207.51€
21 ans à 25 ans	53%	955.20€	61%	1 099.38€	78%	1 405.76€
Plus de 26 ans	100%	1 802.25€	100%	1 802.25€	100%	1 802.25€

⚠ \*\* Une extension de l'avenant n°8 du 13 juillet 2022 relatif à la formation professionnelle en agriculture en date du 13 juin 2023 a un **impact immédiat sur la rémunération de certains contrats d'apprentissage**. Les entreprises concernées sont les entreprises relevant des CCN applicables suivantes :

- IDCC 7024 Production agricole et CUMA
- IDCC 7025 Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers
- IDCC 7018 Entreprises du paysage

Et **uniquement pour les apprentis de 18 à 20 ans dont la rémunération est majorée par rapport à la rémunération légale pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année de contrat** : Première année de contrat SMC 50 % (43% réglementaire ) & Seconde année de contrat SMC 57 % (51% réglementaire). Les contrats concernés par l'application de la rémunération majorée ci-dessus **sont ceux conclus à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023**.

En cas de non-respect des dispositions de l'accord, une demande de modification de salaire sera faite par les services d'OCAPIAT.

La rémunération des apprentis est restée exonérée des cotisations salariales uniquement dans la limite de 79 % du SMIC (décret 2018-1357 du 28 décembre 2018, JO du 30); la fraction au-delà de ce plafond est restée assujettie aux cotisations ; La rémunération des apprentis est restée exonérée de CSG-CRDS en totalité. **Majoration du salaire en contrat d'apprentissage sous certaines conditions.**

## Infos pratiques

	Apprentissage	Formation Continue
Lieu de formation	Site de Montauban 1915 route de Bordeaux 82000 Montauban	
Modalités de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien de motivation avec le centre de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un dossier de financement accepté (nous contacter pour connaître les financements possibles) : CPF, CPF de Transition, OPCO, contrat de professionnalisation...</li> <li>• Entretien de motivation avec le centre de formation</li> <li>• Épreuves orale et écrite d'admission (dispenses possibles sous certaines conditions)</li> </ul>
Durée et rythme de la formation	Formation sur 10 mois <b>Août 2025 à Juin 2026</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 574 heures en centre de formation 16 semaines</li> <li>• 840 heures de formation pratique en entreprise 25 semaines dont 5 semaines de congés payés pour les contrats d'alternance</li> </ul>	
Modalités d'évaluation et Obtention du diplôme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation de l'ensemble des blocs de compétences pour obtenir le diplôme.</li> <li>• Évaluation orale et/ou pratique avec un jury de formateurs par bloc de compétences.</li> <li>• Possibilité de rattrapage pour chaque bloc de compétences en cas d'échec au 1<sup>er</sup> passage.</li> <li>• Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence.</li> </ul>	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir entre 16 et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap)</li> <li>• Signature d'un contrat d'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir 18 ans min</li> </ul>

## Prix de la formation

- **Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).
- **Formation continue** : Coût de l'heure de formation allant de 7,00 à 15,00 € de l'heure selon modalité de mise en œuvre.



## APPRENTISSAGE &amp; FORMATION CONTINUE

ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE	112 H
ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE DANS LE RESPECT	91 H
TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE, GESTION DES RISQUES ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	105 H
ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE DE LA PERSONNE	147 H
POSITIONNEMENT EN TANT QUE TRAVAILLEUR SOCIAL DANS SON CONTEXTE D'INTERVENTION	91H
TRE	7 H
AFGSU	21 H



**Modalité pédagogique :** Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

**Modalité d'adaptation possible du parcours :** En fonction du parcours de l'apprenant·e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.

## Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr